

# Courrier Fédéral

N° 270

du 24.09.11 au 30.09.11

Fédération  
des travailleurs  
de la métallurgie CGT

ISSN 0152-3082



## EDITORIAL

Faire émerger nos revendications et créer une grande mobilisation page 3

## LUTTES ET SUCCES

page 2

## ECONOMIE

La crise systématique  
est loin d'être terminée

page 4

## INTERNATIONAL

Italie,  
les travailleurs contre le plan d'austérité

page 5

## PLUS LOIN QUE NOS DROITS

Harcèlement moral,  
la CGT HP gagne la condamnation  
de l'employeur

page 6

## PUBLICITE

page 2

### Courrier Fédéral

Fédération des travailleurs  
de la métallurgie CGT  
263 rue de Paris - case 433  
93514 Montreuil cédex

Tél. 01.48.18.21.31

Fax : 01.48.59.80.66

<http://www.ftm-cgt.fr>

e-mail : communication @ftm-cgt.fr

Directeur de publication : Ph. Martinez  
Rédactrice en chef : L. Buchheit  
Rédactrice : M. Vergnot  
Maquette : S. Bouzidi

Hebdomadaire,  
Prix : 0,63 euro  
Abonnement annuel :  
29,61 euros

Commission paritaire  
0413 S 06474  
Imprimé par nos soins

## Résultats des élections professionnelles

### Solutions - Saint-Nazaire (44)

#### Belle progression de la CGT chez les ICT

Dates	Inscrits	Votants	Exprimés	UFICT-CGT			CFDT			CFE-CGC		
				Titulaire	Suppléant	Elu	Titulaire	Suppléant	Elu	Titulaire	Suppléant	Elu
14 sep. 2007	123	108	105	41	43	2	46	46	3	18	16	1
18 sep. 2009	142	127	121	61	59	3	36	38	2	24	24	1
Pourcentage		89,41%	85,21%	50,41% (+11,37)			29,75% (-14,05)			19,83% (+2,69)		
13 sep. 2011	163	153	150	79	76	4	46	49	2	25	26	1
Pourcentage		96,86%		52,67% (+2,26)			30,57% (+0,82)			16,67% (-3,26)		

Une nouvelle fois, l'UFICT CGT progresse aux élections professionnelles (collège unique) dans cette entreprise qui regroupe essentiellement des ingénieurs, cadres et techniciens. Cette entreprise réalise l'essentiel des activités d'études des chantiers de construction navale des chantiers de Saint-Nazaire filialisées à 100% en septembre 2007. A la création de l'entreprise, l'UFICT CGT représentait 39% des suffrages, à quasi égalité avec la CFDT (40%), la CGC représentant alors 17%.

Une spectaculaire progression aux élections de 2009 lui a permis d'obtenir un peu plus de 50% des suffrages.

En septembre 2011, l'UFICT progresse de nouveau et conforte sa majorité absolue en atteignant presque 53%. La CGC retombe à son niveau de 2007. La CFDT demeure à son niveau de 2009 (30%). Ce résultat est d'autant plus remarquable qu'il s'inscrit dans le cadre d'une transformation du salariat de l'entreprise par une arrivée significative de nouveaux embauchés techniciens et ingénieurs. De plus, la direction vante une reconversion de l'activité de construction navale qui représente plus de 75% de l'activité vers l'éolien offshore. Par rapport à 2007, l'UFICT CGT double ses voix, la CFDT retrouve les siennes, la CGC en gagne 7 pour un effectif en progression de 40 salariés (+32,5%) entre 2007 et 2011. On notera aussi que la perte de 3,26% de la CGC par rapport à 2009 profite davantage à l'UFICT CGT (+2,26%) qu'à la CFDT (+0,82%).

Cette victoire est le résultat d'une activité prenant appui sur un travail de proximité et de consultation. Les syndiqués UFICT de Solutions furent parmi les premiers à investir dans la consultation de l'UFICT « Votre salaire 2011, vous le voulez comment ? » avec une centaine de réponses qui permirent de nourrir les NOE. Peu avant l'été, à partir des exigences exprimées sur la reconnaissance des qualifications dans cette consultation, l'UFICT s'opposa avec fermeté à une tentative de la direction d'imposer le forfait-jours aux techniciens.

Ces élections confortent la capacité de l'UFICT à peser sur tous les accords, négociations et luttes à venir. Avec 53% des voix, elle possède les moyens de faire respecter l'avis majoritaire des salariés lors de toute négociation.

Au-delà des aspects de validation des accords, ces 53% expriment des capacités significatives de mobilisation. C'est une bonne nouvelle pour les salariés de Solutions et aussi pour ceux de la maison mère des Chantiers de Saint-Nazaire. A un moment où de nouveau la construction navale française a besoin d'une politique industrielle conquérante, la majorité absolue de l'UFICT CGT dans les bureaux d'étude de Solutions sera un point d'appui pour travailler en priorité au développement de propositions fortes pour de nouveaux navires.

### Renault Trucks- Bourg en Bresse (01) Un congrès dynamique

Le 15 septembre 2011 à Bourg en Bresse (01), 45 syndiqués, avec beaucoup de jeunes, du syndicat de Renault-Truck ont passé la journée en congrès. Les autres syndicats CGT du groupe étaient également présents.

Le débat a commencé d'abord par un état d'orga offensif avec 179 adhérents en 2009, 190 en 2010 et déjà 200 au 1<sup>er</sup> septembre 2011. Le bilan d'activité a montré un travail important des élus dans toutes les instances mais a aussi pointé le besoin de mieux informer et impliquer les syndiqués dans l'activité du syndicat pour être encore plus proche des collègues.

L'action du 11 octobre a été largement débattue tant dans les contenus revendicatifs que sur les formes d'actions à proposer aux salariés pour permettre au maximum d'entre eux de participer le 11.

La mise en place du « LEAN » a aussi alimenté les débats notamment sur le besoin de réinvestir la question de la finalité et du sens du travail. Retravailler cette question par l'interrogation de nos collègues par nous CGT sur comment ils voient leur travail, sur comment ils veulent travailler, est une piste qui a été actée.

Les questions de salaire, des conditions de travail et du temps de travail ont été également longuement abordées comme l'avenir industriel de la filière du véhicule industriel.

Le congrès a élu une nouvelle direction jeune et dynamique. Ce fût aussi l'occasion d'un moment fraternel pour fêter le départ en retraite de Jean-Louis Masson, camarade du syndicat, mais aussi bien connu par les métallos de l'Ain dont il a été l'animateur de l'USTM.

Pour un tourisme différent, social et solidaire !

[www.touristravacances.com](http://www.touristravacances.com)

Réservations 0890 567 567 (0,15 € la min.)



# L'éditorial

**Laurence Carette,**  
membre du CEF



## Faire émerger nos revendications et créer une grande mobilisation

Crise des subprimes, crise financière, aujourd'hui crise de l'endettement, la crise est l'argument suprême pour nous faire avaler n'importe quoi, pour nous presser toujours un peu plus.

Depuis la rentrée, outre le plan d'austérité du gouvernement, les patrons affichent sans complexe le choix de la finance au détriment des salariés. Cela ne fait qu'aggraver la situation déjà difficile des femmes et de leurs familles qui sont touchées de façon disproportionnée. Comme les femmes sont en grande partie dans les emplois temporaires et contractuels, qui sont souvent en première ligne en cas de suppression, elles cumulent souvent les petits boulots pour gagner une misère.

Si les femmes représentent 51% de la population française, elles sont aussi malheureusement 53% de la population pauvre. Une enquête auprès des métallurgistes Italiens a révélé que 45% des femmes de moins de 25 ans sont en situation précaire et qu'elles y restent plus longtemps que les hommes.

Une autre étude sur l'emploi atypique en Allemagne souligne l'importance du revenu des femmes au sein du couple aujourd'hui. Il n'est plus un complément de revenu. En effet, elles ont été les principaux soutiens de famille pendant des temps difficiles que traversait le couple (chômage, baisse de revenu, changement d'emploi).

Les travailleurs sont les victimes directes d'une crise dont ils n'ont subi que de mauvaises décisions au bénéfice d'une minorité.

Ils sont souvent, de par leur professionnalisme et par le biais de leur savoir-faire, les solutions à ces mauvaises orientations prises par des gestionnaires qui ne connaissent rien au terrain.

De surcroît, on nous en demande toujours plus. Ainsi, les salariés de la fonderie du poitou devraient accepter une diminution de 25% de leur salaire pour augmenter les marges de l'entreprise. En Lorraine, pour spéculer un peu plus sur l'acier, Arcelor Mittal a décidé d'arrêter provisoirement (comme à Gandrange ?) le haut fourneau de

Florange, entraînant, dans un premier temps, la suppression de 400 postes d'intérimaires.

Salariés appauvris, pour enrichir la finance... On peut multiplier à l'infini les exemples. Nous sommes tous victimes de la rentabilité financière à tout prix.

Mais ne soyons pas fatalistes. Face à la puissance de l'argent, un vent de contestation balaie la planète du Chili à Israël, des pays Arabes à L'Europe. Comme sur notre territoire, il existe une multitude de poches de résistance.

La riposte à l'austérité s'organise mais, pour imposer un réel changement, nous avons besoin de peser plus et de manière coordonnée. C'est dans ce cadre que la CGT a participé à une manifestation en Pologne, le 17 septembre, à l'appel de la CES. C'est le sens aussi de la mobilisation intersyndicale pour la défense du pouvoir d'achat des retraités, le 6 octobre prochain et de la journée d'actions interprofessionnelle du 11 octobre.

Les camarades de la fédération, réunis lors du CEF du 8 septembre, ont largement échangé sur ces questions et se sont accordés sur la nécessité d'aller à la rencontre des salariés pour débattre avec eux de la situation et des propositions alternatives. C'est aussi dans ce sens que la CGT a réalisé un 4 pages pour mettre en avant nos 10 exigences économiques et sociales concernant l'emploi, les salaires et les pensions, la retraite, la fiscalité, les aides publiques, le crédit et les politiques européennes et internationales.

Parce que c'est au quotidien, dans notre entreprise, que nous vivons les effets de la crise, c'est aussi de là que nous devons faire émerger nos revendications et créer une grande mobilisation. Car seule l'intervention massive et déterminée des salariés peut inverser les politiques menées et remettre au centre des objectifs la revalorisation du travail.

# LA CRISE SYSTEMATIQUE EST LOIN D'ETRE TERMINEE

*Fin 2008, la crise financière internationale avait éclaté provoquant une onde de choc considérable dans l'économie mondiale. Cette crise d'un système économique basé sur toujours plus de déréglementation des marchés, toujours plus de spéculation, toujours plus d'argent pour les plus riches est, hélas, loin d'être terminée.* > par David Meyer, Conseiller fédéral

Suite à la première onde de choc de 2008, le patronat, même les économistes et les hommes politiques les plus libéraux, avaient appelé les Etats à la rescousse, afin de renflouer et de stabiliser le système bancaire et financier mondial. C'est ainsi que nos Etats ont injecté des centaines de milliards d'euros et de dollars d'argent public, en allant jusqu'à renationaliser certaines banques pour leur éviter la faillite.

En France, cela s'était traduit par le fameux plan de sauvetage des banques et la garantie de 360 milliards d'euros (décomposés en 320 milliards pour garantir les prêts entre établissements bancaires et 40 milliards pour rentrer dans le capital des banques) débloqués par le Président de la République à l'issue d'un Conseil des Ministres.

Aux Etats-Unis en 2008, le plan PAULSON (du nom du secrétaire au Trésor de l'époque, soit l'équivalent d'un Ministère du Budget) s'est élevé à environ 700 milliards de dollars américains.

Or, pour compenser les pertes de ces spéculateurs, ces Etats (tant décriés par les libéraux) se sont endettés massivement en accroissant leur dette, à l'exemple des USA où la dette publique a augmenté de 6,6% passant ainsi de 10 600 à 11 300 milliards de dollars. Aujourd'hui, soit à peine trois ans plus tard, ce sont les mêmes établissements financiers qui, après avoir renoués avec les bénéfices (voir tableau ci-contre), attaquent ces Etats, sur la base de leur prétendue fragilité économique et du poids de leur dette publique.

## Et les agences de notation dans tout ça ?

Les agences de notation sont présentées comme des organismes indépendants et intègres qui évalueraient, à partir de critères objectifs et communs, la situation économique des pays, des collectivités, des entreprises... en leur attribuant des notes comme à de bons ou de mauvais élèves.

Avec leurs alertes émises sur la situation grecque et la dégradation de la note de la dette américaine cet été, elles sont à l'origine du nouvel épisode de la crise que nous subissons depuis cet été.

Or, ces agences ne sont pas neutres. Tout d'abord parce que en tant qu'entreprises privées avec des actionnaires elles ont pour objectif premier de réaliser des bénéfices. Ensuite, elles ne sont pas indépendantes puisqu'elles sont rémunérées par leurs clients qui demandent à être notés. Enfin, elles ne sont pas neutres, les membres de leur conseil d'administration entretiennent des liens étroits avec les entreprises et les institutions qu'elles évaluent.

En prenant, comme exemple la composition du conseil d'administration de l'agence Fitch, à partir d'un article de l'Humanité de septembre, on constate que les dirigeants des grands groupes français, dont ceux de la métallurgie sont particulièrement présents, puisqu'on y retrouve :

- Yves Barbier de la Serre, ancien d'ALSTOM
- Henri Lachmann, Président du conseil de surveillance de Schneider Electric
- Thierry Moulouquet, Administrateur de Valeo, ancien directeur financier de Renault
- Philippe Lagayette, vice Président de la banque américaine JP Morgan Europe.
- Marc Ladreit de Lacharrière, PDG de Fimalac, Président de Fitch et administrateur de l'Oréal et de la fondation Bettencourt-Schueller.

Ces faits démontrent, le manque total de neutralité et décrédibilisent le jugement de ces agences. Pour terminer, voici quelques exemples illustrant ces accusations, où, les 3 grandes agences de notation mondiale Fitch Ratings, Moody's et Standard and Poor's se sont signalées par leur manque de « clair voyance » :

- Lors de l'affaire ENRON, le cabinet Arthur Andersen a maquillé les comptes de ce groupe, et l'agence Moody's a validé ces comptes en leur attribuant un AAA, soit la meilleure note quelques semaines avant la faillite du groupe.
- En 2008 la banque Lehman Brothers s'est vu également attribuer un AAA peu de temps avant sa faillite, qui marque le début de la crise de 2008.
- Standard and Poor's est également dans le collimateur de l'Etat américain pour avoir dégradé la note de la dette américaine, alors que le gouvernement fédéral lui reproche de s'être trompé de 2 000 milliards de dollars dans ses calculs de l'estimation de la dette américaine, soit une erreur de calcul de plus de 10%.

Dans le cadre d'une économie globalisée, où les barrières réglementaires vis-à-vis des marchés financiers sont de plus en plus faibles, ces attaques spéculatives, des acteurs privés de la finance envers les Etats alimentés par les annonces des agences de notation peuvent avoir des incidences économiques, politiques, et sociales désastreuses. En effet, il ne faut jamais perdre de vue que les conséquences de la crise économique de 1929 sont à l'origine de l'instabilité politique qui a régné dans les années 1930.

Résultats des grandes banques françaises	Bénéfices en milliards d'euros
BNP	7.84
Société Générale	3.92
Crédit Agricole	3.6

## LES TRAVAILLEURS CONTRE LE PLAN D'AUSTERITE

*Sous la pression des marchés financiers et l'Union Européenne, le gouvernement Berlusconi a adopté, en l'espace de 3 mois, son deuxième plan d'austérité. La Confédération CGIL a débuté une série de mobilisations contre le projet, le 6 septembre dernier, par un appel à la grève de 8 heures suivi par près de 60% des travailleurs italiens.* > par Patrick Corrèa, Conseiller fédéral

Une 3<sup>e</sup> version d'un projet de plan d'austérité a été présentée aux députés italiens, les 13 et 14 septembre derniers. Il est censé économiser 54,2 milliards d'€ contre 47,5 milliards d'€ votés en juillet dernier. Ils permettraient le retour à l'équilibre budgétaire en 2013 et de réduire ainsi la dette italienne qui atteint près 1 900 milliards d'€, soit 120% du produit intérieur brut.

Parmi les nouvelles mesures, on retrouve l'inscription dans la constitution Italienne de la désormais célèbre « règle d'or » sur l'équilibre budgétaire. Une des mesures phare du plan réside dans la hausse de la TVA de 1 point pour les produits taxés à 20%. De plus, face à la mobilisation, le gouvernement italien entend créer un impôt sur les hauts revenus. Cette idée, d'abord abandonnée, a été réintroduite suite à la journée d'action du 6 septembre, dans une version beaucoup plus allégée. En effet, cette taxe de 3% concernera les revenus annuels dépassant les 300 000 € alors que le projet abandonné prévoyait une taxe de 5% sur les revenus compris entre 90 000 et 150 000 d'€ et 10% au dessus.

Aussi l'âge de départ à la retraite des femmes travaillant dans le secteur privé sera porté de progressivement de 60 à 65 ans, comme pour les hommes, à compter de 2014 et jusqu'en 2026. Parmi les autres mesures, on retrouve de sévères coupes pour les ministères et les collectivités locales et un renforcement de la lutte contre l'évasion fiscale. Le gouvernement complètera prochainement ce plan par la présentation d'une série de mesures destinées à relancer la croissance.

Le plan à peine adopté, une partie des députés du parti de Berlusconi voudrait aller plus loin en proposant un nouveau plan dont le montant s'élèverait à 400 milliards d'€, basé sur des privatisations, un impôt sur le patrimoine et une réforme des retraites.

L'austérité demandée par les marchés financiers et l'Union Européenne sert par ailleurs de prétexte à la remise en cause du droit social italien. Grâce à la porte ouverte offerte par Fiat et l'accord signé le 28 juin dernier par tous les syndicats (et malgré la forte opposition des métallos de la FIOM-CGIL) et les employeurs (Cofindustria) qui offre la possibilité de conclure des accords locaux ou d'entreprise pouvant déroger aux accords nationaux afin d'améliorer la compétitivité, le gouvernement a introduit la possibilité que les accords d'entreprises puissent déroger à la convention collective et à la loi. Les accords conclus sur cette base pourront concerner «tous les aspects de l'organisation du travail et de la production», y compris «les modalités d'embauches et la réglementation du travail» ainsi que les conséquences de la rupture du rapport de travail à l'exception du licenciement discriminatoire. Ces

dérogations devront toutefois respecter la constitution Italienne, les lois transposant les directives communautaires et les conventions internationales du travail. De fait, l'article 8 entérine la politique menée par Fiat en validant rétroactivement les accords conclus remettant en cause les conditions de travail et la représentation syndicale dans le groupe. Finalement le projet qui prévoyait de supprimer les jours fériés non-religieux comme le 1<sup>er</sup> mai a été partiellement modifié. Selon le ministre du Travail, cette réforme du « statut des travailleurs », (code du travail italien adopté en 1970), est devenue « une urgence nationale pour la compétition sur les marchés internationaux » et pour la protection sociale «des groupes actuellement exclus, comme les jeunes et les femmes». D'autant plus que le code de 1970 « alimente un contentieux imposant et un système antagoniste et conflictuel des relations industrielles ».

Pourtant ces mesures n'assurent pas à Berlusconi le soutien du puissant patronat Italien dont la Présidente a déclaré que «l'Italie est en danger. Il y a un mois, nous étions plus crédibles que l'Espagne. Or Zapatero a présenté un budget sérieux avec des réformes structurelles.».

Afin de protester contre le projet de budget et les remises en cause du droit du travail, la première confédération syndicale italienne, CGIL, a appelé à une série de mobilisations dont une journée de grève le 6 septembre dernier. Près d'un million de personnes ont défilé. Le taux d'adhésions des travailleurs de la métallurgie a dépassé les 80% dans beaucoup d'entreprises comme chez Lucchini, ArcelorMittal, Alstom, Thyssen-Krupp, STMicroelectronics... Lors des débats du plan par le Parlement, la CGIL a de nouveau appelé à des sit-in à Rome. Malgré les critiques des confédérations italiennes CISL et UIL, les métallos de la FIM-CISL et UILM ont massivement adhéré à la grève. Face à ce plan qualifié de « budget de classe » par la secrétaire générale de la CGIL, Susanna Camusso, la confédération syndicale entend de nouveau mobiliser très largement tout au long de l'automne et n'exclue pas de contester la loi auprès de la cour constitutionnelle italienne et la Cour de Justice Européenne. Elle pourra compter sur l'appui des 69% d'italiens qui se disent aujourd'hui opposés au plan d'austérité. Une nouvelle journée d'action est d'ores et déjà prévue pour le 15 octobre prochain pour les fonctionnaires et de nouvelles sont à prévoir. La CGIL a promi que chaque jour aura son initiative et a ainsi lancé ce que les observateurs qualifient d' «automne chaud» en référence à celui de 1969 où 300 millions d'heures de grèves avaient été comptabilisées.

# HARCELEMENT MORAL

## LA CGT HP GAGNE LA CONDAMNATION DE L'EMPLOYEUR

*Etre payé à ne rien faire ? Voilà une idée séduisante à première vue, surtout à une époque où on est souvent surchargé de travail... Et pourtant, les salariés qui se retrouvent « placardisés » dans leur entreprise le vivent très mal. Ils sont souvent négligés par les représentants du personnel. L'employeur leur fait une mauvaise réputation, leurs collègues surchargés les envient. Incompris, ils finissent par s'isoler.* > Myriam Martinet, déléguée syndicale - syndicat CGT HP Grenoble

Dans les cas de harcèlement, les avocats proposent en général de demander au Conseil des Prud'hommes la résiliation judiciaire du contrat de travail, assimilée à un licenciement sans cause réelle et sérieuse du point de vue des indemnités. Problème, le salarié se retrouve à rechercher un emploi alors qu'il a perdu toute confiance en lui. Un syndicat CGT qui ne se résignait pas à voir condamner deux collègues au chômage, vient d'obtenir la condamnation de l'employeur pour harcèlement moral, et une astreinte pour le contraindre à retrouver une occupation professionnelle aux salariés.

### L'histoire.

Deux employés de Hewlett-Packard (HP), constructeur informatique d'envergure internationale, voient leur poste supprimé au cours de réorganisations. Les deux salariés n'étaient pas volontaires au départ dans le cadre d'une des mesures d'accompagnement du Plan de Sauvegarde de l'Emploi. L'employeur s'engage à reclasser tous les salariés sans emploi sur les postes libérés par les volontaires au départ, dans un délai de quelques mois. Ce délai est prolongé une fois, puis deux fois par l'employeur, avec l'accord du Comité d'Entreprise. A l'expiration du dernier délai, il reste toujours des salariés sans affectation. L'employeur continue de les reclasser, mais ne s'engage plus sur aucune limite dans le temps. L'un des salariés reste ainsi 39 mois sans activité, l'autre 17 mois. Pendant cette période, les salariés subissent plusieurs formes de « pression » : invitation à signer un document qui les rend responsables de leur recherche d'emploi dans l'entreprise ; proposition de « missions temporaires » dans l'entreprise, voire dans leur ancien service, alors qu'ils sont en CDI ; ordre d'enregistrer dans un outil

informatisé de gestion du temps de travail leur « absence » de l'entreprise ; demandes incessantes de communication d'un « CV », puis absence de suite ; changement fréquent d'interlocuteur aux RH ; dénigrement pour tenter d'expliquer combien il est difficile de leur trouver un poste...

Finalement, les deux salariés tombent malades. Ils attaquent leur employeur aux prud'hommes avec l'aide de leur syndicat CGT HP.

### Le contexte juridique.

Le contrat de travail oblige l'employeur à fournir du travail au salarié (article 1184 du code civil). Il doit également exécuter le contrat de travail « de bonne foi » (article L.1222-1 du code du travail).

L'article L1152-1 du Code du travail définit ainsi le harcèlement moral : il se manifeste par « des agissements répétés qui ont pour objet ou pour effet une dégradation des conditions de travail susceptible de porter atteinte aux droits de la personne du salarié au travail et à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre son avenir professionnel. »

Comme pour les cas de discrimination, la charge de la preuve est inversée, le salarié décrit des faits permettant de présumer l'existence d'un harcèlement, et il incombe à l'employeur de prouver le contraire (article L1154-1).

### Que disent les jugements ?

Un des jugements constate le dépassement du délai de reclassement annoncé aux salariés, et surtout une période d'inactivité de plus d'un an. La situation relève du « pourrissement », quelles que soient les difficultés affichées par l'employeur pour trouver une affectation. Le jugement prend en compte le sentiment d'inutilité et la perte de confiance en soi du salarié. L'attestation du médecin est citée. Elle établit un lien de cause à effet entre l'absence d'affectation professionnelle et l'état de santé psychique du salarié.

Le harcèlement moral est prouvé. 12000€ de dommages et intérêts sont accordés au salarié, et 2000€ au syndicat CGT, sans compter les sommes au titre de l'article 700.

L'autre jugement considère que « le système des missions accordées aux salariés en attente d'affectation met en doute la volonté d'HP d'accomplir son obligation de donner du travail à ses salariés ». Il ordonne une astreinte de 100€ par jour jusqu'à ce que l'employeur fournisse à nouveau une occupation au salarié. HP ne mettra que quelques jours à proposer un travail à ce salarié pourtant inoccupé depuis plus de trois ans.



## Dettes souveraines : austérité ou meilleur partage des richesses ?

---

L'été a été plutôt frais à la plage, mais franchement chaud sur le front financier. La litanie de la dégringolade boursière et le discours omniprésent des agences de notation nous prédisent une catastrophe économique. Mais en y regardant de plus près, on s'aperçoit que ceux qui l'ont provoquée manœuvrent pour s'en sortir le mieux possible. Et les salariés ayant déjà payé la crise une fois sont à nouveau appelés à la rescousse par des mesures d'austérité annoncées par le premier ministre fin août.

C'est l'occasion pour le gouvernement d'essayer de nous faire mettre une nouvelle fois la main au portefeuille. Un seul argument est asséné sans relâche : il faudrait réduire les dépenses publiques au nom du remboursement de la dette.

On peut débattre de la nécessité de rembourser ses dettes, et de la nécessité de réduire le déficit budgétaire, mais la question centrale est surtout de savoir de quoi l'on parle et qui va payer ! Ainsi, les dépenses de l'Etat français n'ont pas augmenté depuis 15 ans, mais en revanche ses recettes ont diminué du fait des nombreux cadeaux fiscaux (baisse des impôts sur le patrimoine, niches fiscales,...).

Ainsi, la part des revenus de l'Etat sur le PIB est passée de 22% en 1985 à 15% en 2010. Dans le même temps, la part des salaires dans la valeur ajoutée est inférieure de près de 5 % à ce qu'elle était en 1949, et de 10 % à ce qu'elle était au début des années 80 (Rapport Cotis - Mai 2009).

Cette crise de la dette renvoie donc à la question du partage des richesses. Voir cela, c'est comprendre la nécessité de gagner sur les revendications salariales, car c'est une partie de la solution face à une crise systémique qui n'en finit pas de déstructurer l'économie et la société.

### **L'Etat doit concourir à un partage efficace des richesses**

Personne ne peut plus décemment affirmer que l'Etat assume suffisamment les besoins sociaux. Les dépenses de l'Etat en matière de logement, de santé publique, de formation, d'investissement industriel et d'emploi sont trop peu élevées. La situation des finances publiques en France est d'abord la conséquence des politiques néolibérales de ces 30 dernières années. Le gouvernement Sarkozy a profondément aggravé les choses. Aujourd'hui, le travail des français n'est pas rétribué correctement. C'est un facteur d'affaiblissement à la fois de la croissance économique et des revenus de l'Etat.

Le budget de l'Etat ne priorise pas les dépenses sociales utiles. 70% de la dette française est détenue par des non-résidents ayant bénéficié des largesses pendant 30 ans de politiques néolibérales. Le partage des richesses se fait au profit des revenus du patrimoine contre le financement de l'économie réelle.

La crise financière n'est pas l'unique responsable : la Cour des Comptes a évalué au début 2011 à un tiers seulement les dépenses supplémentaires de l'Etat dues à la crise financière. Deux tiers de ces dépenses sont dues à la politique du gouvernement actuel, à ses cadeaux fiscaux pour le cœur de son électorat. Particulièrement du fait de la baisse des impôts des plus riches couplée à l'instauration de nouvelles niches fiscales leur permettant d'encore mieux échapper à l'impôt. Si certaines de ces niches sont utiles économiquement en permettant de l'investissement réel et de la création d'emplois, la majeure partie ne l'est pas. Ce sont des cadeaux fiscaux qui participent à éloigner l'argent des investissements utiles.

### **Les faux-semblants des mesures gouvernementales**

Le « bouclier fiscal » a permis de rembourser chaque année 600 millions d'euros aux 16 000 personnes les plus fortunées en France. Liliane Bettencourt recevait chaque année un chèque de 30 millions d'euros par ce biais, dont elle n'avait pas besoin et qui n'induisait aucun investissement productif, aucune création d'emploi.

Sous la pression populaire, le bouclier fiscal a été aboli cette année pour être remplacé par une réforme de l'impôt sur la fortune. Cette réforme permet de rembourser aux plus riches environ la moitié de ce qu'il rapportait habituellement à l'Etat, soit 2 milliards d'euros. En bref, le gouvernement leur a repris 600 millions pour leur rendre 2 milliards d'euros, soit trois fois plus. C'était seulement il y a quelques mois.

Attention, lorsque nous parlons de « riches », nous ne parlons pas des cadres gagnant entre 3 et 5 fois le SMIC (entre 4 200 et 8 000 € par mois), ces salaires étant une juste rémunération d'une qualification, fruit du travail créateur de richesses utiles à l'économie. Par « riches » nous entendons ici « rentiers » ne vivant que de revenus du patrimoine et de spéculation, qui ne créent pas la moindre richesse par leur travail.

Face au problème de la dette, il serait raisonnable de revenir sur cette réduction de l'impôt sur la fortune. Ce n'est pas le choix qui a été fait par le gouvernement actuel. Pourtant le premier ministre l'a promis, il va taxer les riches. Cette taxe n'est en réalité « qu'exceptionnelle et temporaire ». Elle ne rapportera d'ailleurs que 200 millions d'euros à l'Etat, soit 10 fois moins que ce que le gouvernement vient de leur rétrocéder par la réduction de l'ISF.

L'ensemble de ces nouvelles mesures devrait rapporter 12 milliards d'euros par an à l'Etat. En regardant de plus près, on voit sur qui reposeront ces prélèvements supplémentaires. Ils pèseront **pour moins d'1 milliard d'euros sur les plus hauts revenus, près de 3 milliards sur les entreprises (principalement par la limitation du report des déficits), et plus de 6 milliards sur les citoyens (taxe sur les boissons gazeuses, sur les parcs à thème, sur le tabac, hausse du forfait social,...)**. Sans oublier la taxe sur les contrats « solidaires et responsables » des mutuelles, qui pèsera in fine sur les salariés puisque les mutuelles se verront bien obligées d'augmenter leurs cotisations pour compenser ces dépenses fiscales supplémentaires.

Cette répartition est d'autant plus inacceptable que, depuis plusieurs années, l'Etat subit un manque à gagner de 22 milliards d'euros du fait de « l'amendement Copé ». Cette nouvelle règle permet à un groupe industriel de ne pas payer de taxe lorsqu'il vend une de ses filiales. Cette exonération est, elle aussi, un pur cadeau fiscal fait aux actionnaires puisque ces sommes considérables seraient bien plus efficaces économiquement si elles étaient utilisées par l'Etat au remboursement de sa dette, ou à l'investissement dans l'éducation nationale par exemple.

### **Les contributions fiscales sur les richesses créées par le travail doivent servir prioritairement à la croissance économique et au développement des dépenses publiques utiles socialement.**

La CGT des Ingénieurs, Cadres et Techniciens ne manquera jamais de mettre en pleine lumière ce genre de double discours dont pâtissent les salariés.

En tous cas, ne soyons pas trop inquiets : un Etat ne saurait faire faillite car ce n'est pas une entreprise. C'est une construction sociale et politique permettant à ses citoyens de décider comment vivre ensemble en mutualisant une partie des richesses créées par leur travail.

La CGT des Ingénieurs Cadres et Techniciens continuera inlassablement à défendre le travail et ceux qui travaillent. Car nos catégories subissent de plus en plus le tassement salarial, et nos qualifications sont de moins en moins rémunérées à leur vraie valeur, au profit de la rémunération des actionnaires toujours plus prédatrice.

Ce n'est que par une meilleure répartition des richesses, une reconnaissance des qualifications et leur rémunération correcte, que reviendra la croissance et l'emploi. Si les salaires augmentent, les recettes de l'Etat augmenteront aussi par les prélèvements obligatoires. Elles seront alors plus en mesure d'assumer une politique publique, sociale et industrielle qui comblera le déficit budgétaire, tout en répondant aux besoins de développement du pays.

A ce titre, comment accepter que les sociétés du CAC 40 et les grands groupes ne paient à l'Etat que 12% d'impôt sur les sociétés, alors qu'il est de l'ordre de 30% pour les PME ?

Rappelons aussi que les dividendes versés aujourd'hui représentent, depuis 2004, plus que ce qui est investi dans les entreprises. Par ailleurs, les grands groupes accaparent l'essentiel des 4,1 milliards d'euros que coûte le crédit impôt recherche à l'Etat, sans aucun contrôle ni exigence en matière d'accroissement de la R&D.

En la situation actuelle, taxer autrement les plus riches est certes un axe de bataille important, mais orienter l'argent des banques et les bénéfices des entreprises vers l'investissement utile et créateur de richesses est indispensable et incontournable.

**Ces exigences seront au centre de la journée du 11 octobre. Prenons-y notre part, faisons grandir nos revendications !**